

Annonces légales

Avis de dissolution

STABLEFORD
Société civile de moyens au capital de 1 200 €
Siège social : 8 AV ALSACE LORRAINE
38000 GRENOBLE
RCS de GRENOBLE n°824 066 237

L'assemblée générale extraordinaire du 16/11/2023 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 16/11/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. JEGLOT Régis, demeurant 50 cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE.

Amouly SAS au capital de 1 000 euros Siège social BAL N° 101, 24 rue Lamartine 38320 Eybens RCS GRENOBLE 912 860 905
L'Assemblée générale du 21 Octobre 2023, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2023, nommé en qualité de liquidateur la société Clevana Consulting France, siège social est 1 Place du Verseau, 38130 Echirolles, France.
Et fixé le siège de liquidation au siège de la société : BAL N° 101, 24 rue Lamartine 38320 Eybens.
Mention en sera faite au RCS de GRENOBLE.

Bonkoma SAS au capital de 1 000 euros Siège social BAL N° 103, 24 rue Lamartine 38320 Eybens RCS GRENOBLE 912 860 921
L'Assemblée générale du 21 Octobre 2023, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2023, nommé en qualité de liquidateur la société Clevana Consulting France, siège social est 1 Place du Verseau, 38130 Echirolles, France.
Et fixé le siège de liquidation au siège de la société : BAL N° 103, 24 rue Lamartine 38320 Eybens.
Mention en sera faite au RCS de GRENOBLE.

Commixi SAS au capital de 1 000 euros Siège social BAL N° 102, 24 rue Lamartine 38320 Eybens RCS GRENOBLE 912 901 410
L'Assemblée générale du 21 Octobre 2023, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2023, nommé en qualité de liquidateur la société Clevana Consulting France, siège social est 1 Place du Verseau, 38130 Echirolles, France.
Et fixé le siège de liquidation au siège de la société : BAL N° 102, 24 rue Lamartine 38320 Eybens.
Mention en sera faite au RCS de GRENOBLE.

NALANI SCI en liquidation au Capital de 100 € Siège Social : 1, rue de la Festinière - 38770 LA MOTTE D'AVEILLANS R.C.S. GRENOBLE 814 238 168
L'A.G.E. du 30.11.2022 a décidé à compter du 30.11.2022 la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Mr Benjamin MONKA, demeurant 40, rue des Sources - 38350 LA MURE, pour toute la durée de la liquidation. L'adresse du liquidateur est le siège de la liquidation où la correspondance devra être envoyée et où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE.

AGENCE MADRIGAL SARL au capital de 20.100 euros Siège social : 89, Bd Franklin Roosevelt 38500 VOIRON RCS GRENOBLE 339 473 175
DISSOLUTION

Aux termes d'une A.G.E. en date du 30/12/2022, les associés ont approuvé le traité de fusion du 18/11/2022 prévoyant l'absorption de la société AGENCE MADRIGAL par la société IVV, SAS au capital de 73 000 euros, dont le siège social est situé 30, rue Ampère 38000 GRENOBLE, 488 685 488 RCS GRENOBLE.

En conséquence, l'A.G.E. a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société AGENCE MADRIGAL, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

L'A.G.E. de la société IVV, société absorbante, réunie le 31/12/2022 ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la société AGENCE MADRIGAL sont devenues définitives à cette date.

Pour avis.

AUTOMATIQUE INDUSTRIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 211.428,08 €

Siège social : 1 rue de Berlin - 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
RCS MULHOUSE n°8402 120 208

Dissolution

Par décision du 20/11/2023, l'associée unique personne morale de la SAS PreverIA a décidé, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, de procéder à la dissolution sans liquidation et à la dévolution de l'intégralité du patrimoine de la SAS PreverIA, SAS au capital de 10.000 euros, sise 145 rue Louis Barran - 38430 SAINT-JEAN-DE-MOIRANS, immatriculée au RCS GRENOBLE n° 8883 337 305.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SAS PreverIA au profit de la SAS AUTOMATIQUE INDUSTRIE, associée unique personne morale de la SAS PreverIA, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Grenoble.

Mention sera faite au RCS GRENOBLE.

Pour avis, le Président

Avis de clôture de liquidation

IMMERSLAB SASU en liquidation au capital de 1 500 € Siège social : 140, Chemin des Ports - 38160 CHATTE RCS GRENOBLE 880 150 867
Le 09/11/2023, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Thierry LEVEILLET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Avis d'aménagement de régime matrimonial



Notaires Associés
108 rue Jean-Jaurès
38350 La Mure

M. GIRARDOT
J. MATHIEU
T. CHAVIGNY-ROCHE
C. MATHIEU

Suivant acte reçu par Me Julien MATHIEU, notaire à LA MURE (38) 108 rue Jean Jaurès, le 13/11/2023, M. Pierre HUMBERT, retraité, et Mme Sylvie GARDET, assistante sociale, Demeurant ensemble à GRENOBLE (38000), 84 rue Alfred de Vigny, nés : M. HUMBERT à GRENOBLE (38) le 28/01/1955, Mme GARDET à LA TRONCHE (38) le 23/03/1958. Tous deux de nationalité Française. Mariés sous le régime de la séparation de biens à de GRENOBLE (38000), le 3 octobre 1981 Aménagement du régime matrimonial : création d'une société d'acquêts avec apport.

Les oppositions seront reçues en l'étude du notaire susnommé, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de 3 mois à compter de la date de parution, Par lettre recommandée avec avis de réception ou par huissier de justice.

En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement du régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément à l'art. 1397 du Code civil.

ERT/GARDET

Avis de saisine de légataire universel

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date du 18 novembre 1982, du 19 septembre 2005, et du 1 août 2023. Madame Simone Suzanne BECHARD, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Jean Joseph Marie Eugène EON, demeurant à GRENOBLE (38100) 50 avenue Jean Perrot. Née à PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010), le 24 janvier 1937. Décédée à SAINT-MARTIN-D'HERES (38400) (FRANCE), le 21 août 2023. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Damien CLAUSTRE, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée « LEXGROUP GRENOBLE », titulaire d'un Office Notarial à GRENOBLE, 7 rue Vicat, le 30 octobre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Damien CLAUSTRE, notaire à GRENOBLE (38000), référence CRPCEN 38004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de GRENOBLE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Venez publier avec **Terre Dauphinoise**
vos Annonces Légales
Dépôts jusqu'au mardi 12h
www.terredauphinoise.fr
Contactez-nous :
04 38 49 91 76
annoncelegale@terredauphinoise.fr

DROITS SOCIAUX / Naissance, mariage, séparation, garde alternée des enfants, déménagement, décès d'un proche, entrée au régime agricole, entrée dans la vie active ou encore installation à l'étranger. Lorsque votre situation personnelle change, prévenez votre MSA. Si vous avez besoin d'être accompagné.e ou de faire un tour d'horizon de vos nouveaux droits, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la MSA.

La MSA vous accompagne lors d'un changement de situation personnelle

Quand votre situation personnelle change, il est essentiel de prévenir votre MSA car cela peut avoir un impact sur vos droits sociaux. Vous pouvez réaliser cette démarche de façon autonome en passant par votre espace privé MSA. Si le changement est important et que vous avez besoin d'un appui pour y voir plus clair sur l'impact qu'il peut avoir sur vos droits sociaux, un agent d'accueil de la MSA peut vous accompagner. Vous pouvez prendre rendez-vous en utilisant le service en ligne « Contact et échanges / Demander un rendez-vous » dans votre espace privé MSA ou appeler le 04 76 88 76 00 [du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 sans interruption avec moins d'affluence entre 12h00 et 13h30].

Vous rejoignez le régime agricole

La MSA est le régime de sécurité sociale obligatoire des salariés et des non-salariés agricoles. Votre affiliation fait de la MSA votre interlocuteur unique pour l'ensemble de votre protection sociale, de vos droits, ainsi que ceux de votre famille.

Vous démarrez dans la vie active

Démarrer dans la vie active est un grand tournant dans la vie, avec son lot de changements : premier emploi, premier appartement, la gestion des dépenses du quotidien, etc. Pour mieux appréhender et gérer cette

nouvelle étape de vie, sachez que des aides existent. Et vous y avez peut-être droit.

Vous avez perdu un proche

Si vous êtes confronté.e au décès de votre conjoint ou de l'un de vos proches affiliés au régime agricole, la MSA vous accompagne pour vous informer sur vos droits et vous aider dans les démarches à accomplir. Comment déclarer le décès auprès de la MSA ? Quelles conséquences sur vos droits ? Comment demander le capital décès ou une pension de réversion ?

Vous attendez un enfant

Votre grossesse est confirmée ? L'arrivée d'un enfant est un événement important qui va mobiliser toute votre attention au cours des prochains mois. Pour ne rien oublier, retrouvez sur le site internet de la MSA toutes les informations utiles du 3^e mois de grossesse à la fin de votre congé maternité.

Vous emménagez, vous déménagez

Payer son loyer, rénover son logement, déménager : la MSA peut vous informer sur vos droits et vous accompagner dans vos démarches pour vous aider à être mieux logé et réduire vos dépenses de logement. En cas de déménagement, n'oubliez pas de communiquer votre nouvelle adresse postale à votre MSA.

Vous vous séparez

En cas de séparation, la MSA vous informe pour faire valoir vos droits et vous accompagne dans vos démarches pour vous aider à surmonter cette étape.

Vous partez vivre ou travailler à l'étranger

Vous vous installez dans un autre pays pour une raison professionnelle ou personnelle ? Renseignez-vous sur les modalités de votre protection sociale et sur les démarches à effectuer. ■

Plus d'information sur alpesdunord.msa.fr

Pour accéder à la page « changement de situation »

